

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 50 (1942)

Heft: 51: Weihnachtsnummer

Artikel: Nos sections de la Croix-Rouge et le problème du recrutement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

zur Verfügung gestellt, die edle Gesinnung der Samariterseele damit beleuchtend.

Allen Sammlern und Sammlerinnen ist der Dank der Heimat auszusprechen. Sie vollziehen mit ihrer Arbeit ein grosses vaterländisches Werk. Mag diese Arbeit oft unwillkommen sein, so ist ihre Erfüllung doch ein glänzender Beweis von Volksverbundenheit und innerer Kraft.

Eine zeitlich vorläufig so unbegrenzte und weitverzweigte Sammlung bedingte eine genaue Kontrolle der eingegangenen Gelder. Diese wurde möglich durch die Rotkreuzbatzenmarke, welche als Quittung dient und in den meisten Kantonen der Schweiz sich eingebürgert hat. In wenigen Kantonen wird die Quittung durch Spenderkarten, welche der Sammler auf seinem Einzugsang mit sich nimmt, gesichert.

Die Organisation einer solchen Sammlung hat grosse Vorarbeiten benötigt. Um sie echt schweizerisch zu gestalten, mussten viele Anpassungsmöglichkeiten offen bleiben und doch wäre es nicht anders gegangen, als bestimmte und genau umschriebene Richtlinien für die ganze Aktion aufzustellen, in deren Rahmen die Sammlungen sich zu bewegen hatten. Es war Pflicht und bleibt Pflicht dem Schweizervolk gegenüber, dass über jeden Zehner, der eingeht, die Gewissheit besteht, er werde schnell und sicher den Bestimmungsort erreichen. Richtlinien und kantonale Anpassung haben sich im Laufe der Monate auch als richtig erwiesen und bewährt.

Im gleichen Sinne sind Propaganda und Presseapparat für die Förderung und den Ausbau des Rotkreuzwochenbatzens ins Leben gerufen worden. Richtungsgebende Propaganda wird zentral gesichtet und besorgt, lokale Mitteilungen aber von der jeweiligen Kantonal-sektion unter Aufsicht der zentralen Propagandastelle.

Die bisherigen Resultate des Wochenbatzens sind erfreulich, obgleich sie noch sehr ausbaufähig sind. Wir haben im Jahre 1942 bereits eine Million Franken erreicht. Dieses Resultat kann aber noch nicht ein genaues Bild der Sammelmöglichkeiten geben, weil etliche Kantone später als andere, etliche sogar erst letzthin mit dem Sammeln des Rotkreuzbatzens begonnen haben. Viele Kantone sind mit dem Ausbauen dieser Sammlung beschäftigt, so dass für das nächste Jahr bedeutend höhere Zahlen in Rechnung gebracht werden können.

Die Wochenbatzenaktion ist ein Hauptträger im Finanzhaushalt der Kinderhilfe. Ohne andere Sammlungen würde das Ausgabenbudget noch nicht ausgeglichen werden können, aber ohne Wochenbatzen wäre die Kinderhilfe voll Sorge und Bangen um die Zukunft. Den Ausgaben gegenübergestellt können wir sagen, dass der Wochenbatzen den grossen Teil der Hilfe an Griechenland hat finanzieren können, aber woher müssen wir in Zukunft die Mittel für alle anderen Auslandswerke und Hilfsstellen, für Ankauf und Transporte von Arznei- und Stärkungsmitteln für Finnland, für Transporte zur Her-einnahme der Kinder in die Schweiz, für die Heimunterbringung beschaffen?

Es gibt also noch ein Grosses zu leisten. In dieser Weihnachtszeit denken wir alle sinnend zurück an den märchenhaften Zauber unseres Kinderlandes, an Kinderglück und Kinderwunsch. Heute steht neben uns das kriegsgeschädigte Kind, das vielleicht letztes Jahr noch im Kreise der Familie gejubelt und sich geborgen fühlte. Und heute ist es vielleicht Waise, mittellos, hungrig und schwach. Dieses Kind sieht dich an, sieht dich an mit seinen fragenden Augen, die weh tun. Ist es wirklich Weihnacht? fragt es dich. Sage ihm: ja! Sei Lichtträger und Freudenbringer in dieser Weihnachtszeit durch dein Einordnen in die Kette der Sammler für den Wochenbatzen. Gib ihm Hoffnung auf bessere Tage durch deine eifrige Mitarbeit. Dann werden trotz Krieg die feierlichen Weihnachtsglocken trostvoll zu dir sprechen; denn man kann nie glücklicher sein, als wenn man andere glücklich machen konnte.

Das sei unser Weihnachtsversprechen in dieser für unser Schweizerland so stillernsten, weihvollen Christnacht.

Nos sections de la Croix-Rouge et le problème du recrutement

La tâche principale, primaire même, de la Croix-Rouge suisse, en temps de guerre, est de mettre à la disposition de notre armée le personnel, le matériel et les fonds qu'elle prépare ou récolte en temps de paix déjà.

Le règlement du Service de santé, 2^e partie (R. S. S. II) lui donne, dans son article 508, les missions suivantes:

- a) la préparation pour l'activité de guerre;
- b) le service des garde-malades;
- c) le service des samaritains;
- d) la lutte contre les épidémies;
- e) assistance générale;
- f) extension de l'organisation de l'association.

Ces missions se trouvent également dans les statuts de la Croix-Rouge.

Le R. S. S. II nous impose donc le développement et l'extension de notre organisation dès le temps de paix.

L'effort accompli par nos sections a été considérable dans le domaine des collectes de fonds, de matériel de couchage, de vêtements, d'articles de pansement, etc. De nombreuses bonnes volontés se sont mises à l'œuvre, sollicitant inlassablement la population. De nombreux ouvriers, des dépôts multiples se sont organisés. Dans ce domaine-là, l'activité a été grande et un remarquable résultat fut atteint.

Peut-on en dire autant du développement et de l'extension de nos sections ainsi que du recrutement du personnel indispensable à la mise sur pied des détachements sanitaires volontaires? Certes l'Alliance suisse des Samaritains s'est très largement dépensée, mais surtout au profit des organisations locales de la D. A. P. et plus tard des services sanitaires des gardes locales.

Ses membres, il faut le dire, ont été souvent incorporés presque «d'autorité» dans ces organismes locaux par des instances, services de la D. A. P., médecins de brigades ou territoriaux, qui, se trouvant sur place, purent ainsi travailler «dans le vif» avec facilité.

Nous devons cependant constater que les appels, en particulier ceux du colonel Denzler, alors qu'il était Médecin-chef de la Croix-Rouge, n'ont pas obtenu dans le recrutement du personnel pour les détachements de la Croix-Rouge, le résultat escompté.

Si la section du S. C. F. n'était pas intervenue, dès sa création, en mettant à notre disposition des milliers de femmes, quels seraient actuellement les effectifs de nos formations?

Il est donc urgent et capital de développer dans ce domaine l'activité des sections, d'en augmenter considérablement les membres et de recruter des femmes qui puissent être incorporées dans le service sanitaire volontaire de l'armée.

Ne faudrait-il pas alors envisager une certaine réorganisation de nos sections et de nos méthodes et porter nos efforts, non plus seulement dans les collectes de fonds et de matériel, mais aussi dans la propagande, partant dans le recrutement de nos membres ces deux actions du reste se complétant l'une l'autre?

Pour mieux situer le problème, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'organisation, l'activité, les effectifs actuels des sections de la Croix-Rouge.

La première constatation qui s'impose dès le début de cette étude est la très grande différence qui existe entre les sections, et le fait que certaines régions de notre pays ne sont pas encore organisées.

Certaines sections, plus privilégiées peut-être quant à leur zone d'activité, sont très bien organisées, possèdent de nombreux membres et ont une activité importante. Elles sont vivantes et agissantes.

D'autres, par contre, sont pour ainsi dire inexistantes: peu de membres, pas d'argent et, chose plus grave, une apathie complète dans presque tous les domaines.

D'où provient ce manque d'activité et de vitalité? — Les causes sont diverses; en voici quelques-unes:

- a) Membres du comité trop occupés par leur profession civile et ne pouvant consacrer à leurs sections que très peu de temps et d'une façon irrégulière.
- b) Manque d'initiative et d'allant dont l'origine tient, peut-être, à un défaut de directives et de contact avec le secrétariat central.
- c) Absence de collaboration avec les sections de samaritains ou au contraire, superposition des deux organismes, le président de la section de la Croix-Rouge étant également président de la section de samaritains de sa localité. Dans certains cas même, la section de la Croix-Rouge n'est qu'une organisation samaritaine «camouflée» poursuivant les buts plus samaritains que Croix-Rouge.
- d) Rayon d'activité trop grand, communications difficiles, coutumes trop différentes ou, au contraire, rayon trop petit. Dans cette dernière éventualité la section est souvent locale et fait double emploi avec une section de samaritains.

L'organisation de la Croix-Rouge dans les différents cantons est également très diverse.

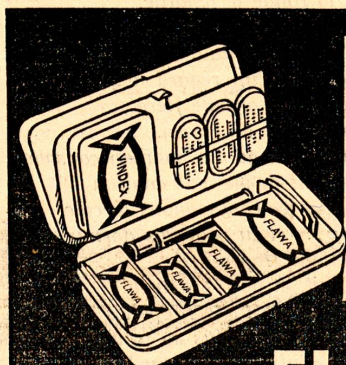
Tels cantons ne comportent qu'une section sur leur territoire. De cette section dépendent de nombreuses sous-sections qui sont le plus souvent locales. Ces sous-sections, faute d'une certaine indépendance, ne se développent pas normalement. Elles manquent quelque fois de directives et se cantonnent dans une facile routine, se bornant à exécuter les ordres qu'elles reçoivent de leur direction cantonale.

Dans d'autres cantons il existe également une section cantonale mais pas de sous-sections. Ce sont les sections de samaritains qui en font office. L'activité de la section de la Croix-Rouge se limite alors aux villes principales.

Des régions possèdent des sections indépendantes par districts. D'autre part nous voyons des sections par régions géographiques mais elles sont séparées les unes des autres par des «trous», si l'on peut s'exprimer ainsi.

Devant cette diversité n'est-il pas indispensable, avant de vouloir procéder à une propagande de recrutement intensive, d'apporter une certaine unification dans l'organisation des sections?

Das Weihnachtsgeschenk für den Samariter



Medikamente und
Verbandmaterial
praktisch ange-
ordnet in bruch-
sicherer Metall-
dose. Fr. 5.50

FLAWA

TASCHEN-APOTHEKE

FLAWA SCHWEIZER VERBANDSTOFF-FABRIKEN FLAWIL

Erhältlich in Apotheken

II. — Pour les questions militaires grouper ces sections régionales par arrondissement territorial ou par brigade (Grisons, Haut-Valais), en créant un comité composé des présidents de ces sections, de quelques présidents de sections samaritaines, d'un représentant compétent de la D. A. P. et du médecin territorial ou de brigade, qui deviendrait l'officier sanitaire délégué de la Croix-Rouge. Les sections régionales conserveraient une indépendance complète quant à leur organisation propre et leurs méthodes de travail.

Ce comité d'arrondissement ou de brigade, si nous pouvons le désigner ainsi, ou plus précisément ce groupement de sections régionales, disposerait d'un secrétariat dirigé par un fonctionnaire rétribué qui y consacrerait tout son temps.

Le médecin territorial ou de brigade et le représentant de la D. A. P. s'adresseraient à ce secrétariat pour toutes les affaires militaires, particulièrement en ce qui concerne le matériel et le personnel dont ils ont besoin pour leurs organisations locales. L'attribution définitive en serait cependant soumise à l'approbation du Médecin-chef de la Croix-Rouge, qui se réserverait le personnel et le matériel dont il a besoin pour l'armée dans le réduit.

III. — Pour les questions civiles, par contre, le Médecin-chef de la Croix-Rouge traiterait directement avec les présidents des sections régionales. Ce serait le cas, par exemple, pour les actions de secours, les collectes d'argent ou d'objets nécessaires aux différentes œuvres de la Croix-Rouge. Ceci dans le but d'éviter une trop grande centralisation et de garantir aux sections régionales leur indépendance. Une copie de cette correspondance serait envoyée au secrétariat d'arrondissement.

Le matériel, collecté par les sections régionales pour l'armée et pour les actions de secours, pourrait être centralisé dans des dépôts, gérés par les secrétariats d'arrondissement ou de brigade. Ces secrétariats déchargeraient ainsi les sections régionales d'une grosse partie de leur travail administratif.

Les sections de samaritains dépendraient de leur Secrétariat central d'Olten ou des comités cantonaux qu'elles se sont données, pour toutes les questions administratives (cours, méthodes de travail, organisation, etc.). Elles dépendraient, par contre, des sections de la Croix-Rouge de leur région pour l'incorporation de leurs membres (c'est une question d'entente), les collectes de fonds, de matériel et les actions de secours.

Ce système offrirait les avantages qui suivent:

- Les sections de samaritains et la population ne seraient sollicitées que par une seule et même instance.
- Toutes les sections régionales de la Croix-Rouge seraient en liaison directe avec le Secrétariat central. Pour les questions militaires seules elles dépendraient du secrétariat d'arrondissement.
- Les médecins territoriaux ou de brigade, les représentants de la D. A. P. sauraient à qui s'adresser pour le personnel et le matériel dont ils ont besoin.

d) Officiers sanitaires délégués de la Croix-Rouge, ces médecins territoriaux ou de brigade auraient l'autorité et la compétence voulue pour contrôler la formation et l'instruction du personnel sanitaire volontaire d'après le programme établi par le Médecin-chef de la Croix-Rouge selon les directives du Médecin-chef de l'armée.

Recrutement du personnel sanitaire volontaire.

Pour que ce recrutement réussisse il faudrait pouvoir attribuer à chaque section régionale la responsabilité de former et d'entretenir des détachements ou des formations locales bien déterminées. Par exemple, la section de samaritains de Lausanne fournirait le détachement samaritain de l'Hôpital de Lausanne et peut-être encore un détachement ou une fraction d'un détachement d'un E. S. M. Les sections régionales des grandes villes formeraient les détachements des E. S. M. et des ambulances chirurgicales alors que les sections de la campagne ou des régions frontalières auraient la responsabilité de mettre sur pied les organisations locales. Cette répartition ne pourra naturellement jamais être absolue. Il s'agit davantage ici d'une certaine «orientation».

Contrôle du personnel.

Les contrôles continueraient à être tenus comme jusqu'à maintenant par les cantons et par le Médecin-chef de la Croix-Rouge.

*

Pour parvenir à cette nouvelle organisation il faudrait:

- réorganiser les sections de la Croix-Rouge dans le sens indiqué;
- chercher à faire inscrire, dans les sections de la Croix-Rouge ou de samaritains, toutes les S. C. F. de la catégorie 10 actuellement incorporées dans les formations du service sanitaire volontaire. Cela permettrait de suivre les S. C. F. de maintenir leur enthousiasme et d'éliminer les mauvais éléments;
- étendre le contrôle du Médecin-chef de la Croix-Rouge à toutes les infirmières et spécialistes dont il doit conserver seul la libre disposition. Les médecins territoriaux ou de brigade, les représentants de la D. A. P. s'adresseraient directement à lui pour obtenir cette catégorie de personnel.

*

Pour faciliter l'exécution de ce programme nous pensons que:

- Le journal de la Croix-Rouge devrait devenir un instrument de propagande et de liaison, grâce à une plus grande diffusion. Il devrait comprendre une rubrique d'orientation des sections sur l'organisation et l'activité de la Croix-Rouge suisse.
Une autre rubrique servirait de liaison entre les sections et le Secrétariat central: des idées y seraient exposées de part et d'autre, des directives données.
- Le Secrétariat central devrait entretenir des relations personnelles et fréquentes avec les sections à la disposition desquelles il mettrait des conférenciers, des documents et des moyens de propagande.

Les secrétariats d'arrondissement pourraient s'organiser en trois départements:

- l'administration et les finances,
- la gérance du matériel,
- la propagande pour le recrutement des membres et la diffusion du journal.

Les sections régionales seraient aidées dans leur travail par ces secrétariats. En contre-partie, elles contribueraient, selon leurs moyens, à la rétribution du secrétaire.

Il serait également désirable que toutes les démarches ou correspondances concernant les sections de la Croix-Rouge et émanant des différents services du Secrétariat central ou d'autres organes, soient toujours acheminées à ces sections par une seule et même instance, le secrétaire général ou son adjoint par exemple. Il en résulterait une très grande unité dans le travail. Les directives contradictoires ou faisant double emploi disparaîtraient.

Cette organisation permettrait de passer du temps de paix au temps de guerre sans aucune modification.

L'existence des comités d'arrondissement serait toujours justifiée, car le recrutement doit se faire déjà en temps de paix.

Les idées exposées ici ne trouveront certes pas partout un accueil favorable! Nous recevons donc avec plaisir toutes les propositions que nos sections de la Croix-Rouge et de samaritains jugeront bon de nous présenter. Nous les espérons nombreuses, car elles nous permettront de bénéficier de leur expérience et de leur connaissance des circonstances particulières de leur région. Nous pourrions atteindre ainsi plus facilement et plus rapidement le but que nous nous sommes fixé.

Cap. E. Christeller, sous-secrétaire général.

Que faire? Faudrait-il chercher à s'orienter vers la création de sections cantonales ou au contraire de sections régionales indépendantes en tenant compte des grands compartiments de terrain?

Une certaine centralisation comme la création de sections cantonales, desquelles dépendraient des sous-sections, offrirait-elle des avantages? Serait-ce au contraire un danger et vaudrait-il mieux décentraliser le plus possible en créant des sections régionales?

Autant de questions qui se posent et qui s'avèrent extrêmement difficiles à résoudre.

Le fait qui, plus que tous les autres, motive une réorganisation est celui-ci: *c'est le manque d'unité dans le travail et dans les directives que reçoivent les sections.*

En effet, dans le territoire d'un canton, d'un arrondissement territorial ou d'une brigade, de nombreuses instances intéressées au recrutement d'un personnel volontaire et à la collecte de matériel, travaillent et «prospectent» sans aucune liaison les unes avec les autres.

C'est un fait qui nous paraît grave et de nature à tout désorganiser, en empêchant une répartition rationnelle des possibilités d'une région en personnel ou en matériel, ainsi qu'en décourageant les bonnes volontés.

Par exemple si le président d'une section veut collecter du matériel, recruter du personnel, organiser des postes de secours et qu'il se met en campagne après avoir orienté son comité, il s'aperçoit que les samaritains et la population ont été sollicités à son insu, par les représentants de la D. A. P., le médecin territorial ou de brigade quand ce n'est pas par des médecins de bataillons ou de régiments frontières ou encore par des institutions privées.

Du personnel a été recruté, de nombreux postes créés, du matériel récolté et la population sollicitée de droite et de gauche.

Comment travailler sainement dans de telles conditions?

Le travail a été fait et c'est l'essentiel direz-vous. C'est vrai, mais combien de faux-pas, de tâtonnements, de sollicitations répétées, qui donnent à la population une impression de désordre et de manque de coordination dans le travail!

Loin de nous l'idée d'accaparer et de monopoliser l'organisation des services volontaires sanitaires de la D. A. P. et des gardes locales! Nous ne sommes au contraire là que pour servir et satisfaire les désirs de ces instances militaires dans la mesure de nos moyens.

Il semble cependant qu'il serait profitable pour tous que, dès qu'il s'agit de recruter du personnel sanitaire volontaire, de récolter du matériel et des fonds, la population et en particulier les sections de samaritains ne soient sollicitées que par *un seul et même canal*: le président de la section de la Croix-Rouge de leur région.

Ne serait-il pas préférable alors d'avoir, pour les questions militaires, une autorité centrale de la Croix-Rouge par brigade frontière ou par arrondissement territorial, autorité à laquelle les médecins intéressés, les représentants de la D. A. P. pourraient s'adresser?

Ces médecins ou ces représentants de la D. A. P. prendraient contact avec cette autorité de la Croix-Rouge en lui disant: il me faut tel personnel, tel matériel, à tel endroit et dans tel délai. — Cette façon de faire donnerait de l'unité dans le travail et la population ne serait plus sollicitée que par les sections de la Croix-Rouge. Chacun serait mis alors à sa vraie place.

Les femmes aptes au service et libres de toutes charges seraient mises à la disposition du Médecin-chef de la Croix-Rouge (pour les E. S. M., trains sanitaires, etc.). Les inaptes, pour des questions physiques ou pour des questions de charges de famille, seraient attribuées à la D. A. P. et aux médecins territoriaux ou de brigade pour leurs organisations locales.

Insomnie

Dans le profond silence, où te plonge la nuit
Recru de lassitude, étendu sur la paille
Tu cherches le sommeil, mais le sommeil te fuit.
Et de tes souvenirs, la ronde te tenaille.
Toute ta vie en bloc défile sous tes yeux
Tu te revois, enfant, guidé par une mère
Suivant tes premiers pas d'un regard anxieux
Tu revois les sept ans et ta gravité fière
D'être enfin parvenu à l'âge de raison.
Tes gros chagrins d'enfant, qu'une maman console
Les joies que de donnait la vie à la maison
Tes tout premiers amis, tes compagnons d'école,
Tout revit à tes yeux... et tu voudrais dormir.
Cette évocation te semble trop cruelle.
Mais le sommeil te fuit, et de tes souvenirs
La ronde te poursuit. Alors tu te rappelles
Quand la première fois, tu l'en fus au travail
Tu te disais, joyeux: «Enfin, je suis un homme».
Tu revis ton labeur dans ses moindres détails.
Des joies que tu lui dois, tu calcules la somme
Et tout ton être souffre... et tu voudrais dormir
Mais le sommeil te fuit. C'est à présent l'image
De ta jeune compagne. Et, dans ton souvenir,
Tu revois, tout ému, le jour de ton mariage.
Frémissant, tu revis ton bonheur calme et doux.
Le beau visage aimé se profile dans l'ombre.
Tu revis ta fierté et de père et d'époux.
Mais tu as tout perdu... et ton courage sombre
Car je l'entends, tout bas, leur murmurer adieu.
Non. Tu dois réagir, L'épreuve est passagère
Et d'avoir tant souffert, ils l'en aimeront mieux.
Vite elles finiront ces heures de misère
Les baisers de l'épouse en dispensent l'oubli.
Les bras de tes enfants, les larmes de leur mère
Quel baume à ton retour... mais tu l'es endormi.

Robert Bribosia, prisonnier de guerre.

Quelle organisation faudrait-il alors envisager? Nous croyons que la solution la meilleure consisterait à maintenir les sections actuelles en y apportant les quelques modifications suivantes:

- I. — a) Inviter les sections, qui occupent à elles seules tout un canton, à créer des sections régionales qu'elles rendraient ensuite indépendantes;
- b) Pousser les sections cantonales, qui ont déjà de nombreuses sous-sections locales, à transformer ces dernières en sections régionales puis à les rendre également indépendantes;
- c) Maintenir l'organisation actuelle des sections de district;
- d) Créer des sections dans les régions qui en sont dépourvues.

Nous aurions de cette façon de nombreuses sections régionales indépendantes ni trop grandes, ni trop petites, disposant de communications faciles et, chose très importante, homogènes quant aux coutumes, la langue, la religion et les traditions. Tel serait le cas entre autre pour l'Ajoie, le Val-de-Travers, la Vallée de Joux, le canton de Glaris en entier, etc.

Wenn Matratzen,

dann **Schlaraffia-Matratzen**

Die weitaus besten in Material und Verarbeitung

SCHLARAFFIAWERK AG., BASEL

Güterstr. 133 Telephone 4 26 70

Das Weihnachtsgeschenk für den Samariter



Medikamente und
Verbandmaterial
praktisch ange-
ordnet in bruch-
sicherer Metall-
dose. Fr. 5.50

FLAWA

TASCHEN-APOTHEKE

FLAWA SCHWEIZER VERBANDSTOFF-FABRIKEN FLAWIL

Erhältlich in Apotheken

II. — Pour les questions militaires grouper ces sections régionales par arrondissement territorial ou par brigade (Grisons, Haut-Valais), en créant un comité composé des présidents de ces sections, de quelques présidents de sections samaritains, d'un représentant compétent de la D. A. P. et du médecin territorial ou de brigade, qui deviendrait l'officier sanitaire délégué de la Croix-Rouge. Les sections régionales conserveraient une indépendance complète quant à leur organisation propre et leurs méthodes de travail.

Ce comité d'arrondissement ou de brigade, si nous pouvons le désigner ainsi, ou plus précisément ce groupement de sections régionales, disposerait d'un secrétariat dirigé par un fonctionnaire rétribué qui y consacrerait tout son temps.

Le médecin territorial ou de brigade et le représentant de la D. A. P. s'adresseraient à ce secrétariat pour toutes les affaires militaires, particulièrement en ce qui concerne le matériel et le personnel dont ils ont besoin pour leurs organisations locales. L'attribution définitive en serait cependant soumise à l'approbation du Médecin-chef de la Croix-Rouge, qui se réserverait le personnel et le matériel dont il a besoin pour l'armée dans le réduit.

III. — Pour les questions civiles, par contre, le Médecin-chef de la Croix-Rouge traiterait directement avec les présidents des sections régionales. Ce serait le cas, par exemple, pour les actions de secours, les collectes d'argent ou d'objets nécessaires aux différentes œuvres de la Croix-Rouge. Ceci dans le but d'éviter une trop grande centralisation et de garantir aux sections régionales leur indépendance. Une copie de cette correspondance serait envoyée au secrétariat d'arrondissement.

Le matériel, collecté par les sections régionales pour l'armée et pour les actions de secours, pourrait être centralisé dans des dépôts, gérés par les secrétariats d'arrondissement ou de brigade. Ces secrétariats déchargeraient ainsi les sections régionales d'une grosse partie de leur travail administratif.

Les sections de samaritains dépendraient de leur Secrétariat central d'Olten ou des comités cantonaux qu'elles se sont données, pour toutes les questions administratives (cours, méthodes de travail, organisation, etc.). Elles dépendraient, par contre, des sections de la Croix-Rouge de leur région pour l'incorporation de leurs membres (c'est une question d'entente), les collectes de fonds, de matériel et les actions de secours.

Ce système offrirait les avantages qui suivent:

- Les sections de samaritains et la population ne seraient sollicitées que par une seule et même instance.
- Toutes les sections régionales de la Croix-Rouge seraient en liaison directe avec le Secrétariat central. Pour les questions militaires seules elles dépendraient du secrétariat d'arrondissement.
- Les médecins territoriaux ou de brigade, les représentants de la D. A. P. sauraient à qui s'adresser pour le personnel et le matériel dont ils ont besoin.

d) Officiers sanitaires délégués de la Croix-Rouge, ces médecins territoriaux ou de brigade auraient l'autorité et la compétence voulue pour contrôler la formation et l'instruction du personnel sanitaire volontaire d'après le programme établi par le Médecin-chef de la Croix-Rouge selon les directives du Médecin-chef de l'armée.

Recrutement du personnel sanitaire volontaire.

Pour que ce recrutement réussisse il faudrait pouvoir attribuer à chaque section régionale la responsabilité de former et d'entretenir des détachements ou des formations locales bien déterminées. Par exemple, la section de samaritains de Lausanne fournirait le détachement samaritain de l'Hôpital de Lausanne et peut-être encore un détachement ou une fraction d'un détachement d'un E. S. M. Les sections régionales des grandes villes formeraient les détachements des E. S. M. et des ambulances chirurgicales alors que les sections de la campagne ou des régions frontalières auraient la responsabilité de mettre sur pied les organisations locales. Cette répartition ne pourra naturellement jamais être absolue. Il s'agit davantage ici d'une certaine «orientation».

Contrôle du personnel.

Les contrôles continueraient à être tenus comme jusqu'à maintenant par les cantons et par le Médecin-chef de la Croix-Rouge.

*

Pour parvenir à cette nouvelle organisation il faudrait:

- réorganiser les sections de la Croix-Rouge dans le sens indiqué;
- chercher à faire inscrire, dans les sections de la Croix-Rouge ou de samaritains, toutes les S. C. F. de la catégorie 10 actuellement incorporées dans les formations du service sanitaire volontaire. Cela permettrait de suivre les S. C. F. de maintenir leur enthousiasme et d'éliminer les mauvais éléments;
- étendre le contrôle du Médecin-chef de la Croix-Rouge à toutes les infirmières et spécialistes dont il doit conserver seul la libre disposition. Les médecins territoriaux ou de brigade, les représentants de la D. A. P. s'adresseraient directement à lui pour obtenir cette catégorie de personnel.

*

Pour faciliter l'exécution de ce programme nous pensons que:

- Le journal de la Croix-Rouge devrait devenir un instrument de propagande et de liaison, grâce à une plus grande diffusion. Il devrait comprendre une rubrique d'orientation des sections sur l'organisation et l'activité de la Croix-Rouge suisse.
Une autre rubrique servirait de liaison entre les sections et le Secrétariat central: des idées y seraient exposées de part et d'autre, des directives données.
- Le Secrétariat central devrait entretenir des relations personnelles et fréquentes avec les sections à la disposition desquelles il mettrait des conférenciers, des documents et des moyens de propagande.

Les secrétariats d'arrondissement pourraient s'organiser en trois départements:

- l'administration et les finances,
- la gérance du matériel,
- la propagande pour le recrutement des membres et la diffusion du journal.

Les sections régionales seraient aidées dans leur travail par ces secrétariats. En contre-partie, elles contribueraient, selon leurs moyens, à la rétribution du secrétaire.

Il serait également désirable que toutes les démarches ou correspondances concernant les sections de la Croix-Rouge et émanant des différents services du Secrétariat central ou d'autres organes, soient toujours acheminées à ces sections par une seule et même instance, le secrétaire général ou son adjoint par exemple. Il en résulterait une très grande unité dans le travail. Les directives contradictoires ou faisant double emploi disparaîtraient.

Cette organisation permettrait de passer du temps de paix au temps de guerre sans aucune modification.

L'existence des comités d'arrondissement serait toujours justifiée, car le recrutement doit se faire déjà en temps de paix.

Les idées exposées ici ne trouveront certes pas partout un accueil favorable! Nous recevons donc avec plaisir toutes les propositions que nos sections de la Croix-Rouge et de samaritains jugeront bon de nous présenter. Nous les espérons nombreuses, car elles nous permettront de bénéficier de leur expérience et de leur connaissance des circonstances particulières de leur région. Nous pourrions atteindre ainsi plus facilement et plus rapidement le but que nous nous sommes fixé.

Cap. E. Christeller, sous-secrétaire général.